

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET A L'ECOLE

Préambule

Tout enseignant et tout élève s'engagent à respecter, par la signature de la présente Charte, la législation en vigueur, ainsi que les règles d'utilisation du matériel informatique mis à leur disposition par l'école.

L'enseignant

1. veille au respect des dispositions légales et réglementaires de la Charte.
2. s'engage à informer les élèves des règles légales et des dispositions de la Charte.
3. s'engage à protéger ses élèves, en les préparant à l'utilisation d'internet (mettre en garde contre des informations qui ne seraient pas validées,...).
4. s'engage à surveiller de manière assidue ses élèves pour pouvoir repérer au plus vite un comportement illégal voire dangereux et le faire cesser.
5. s'engage à faire respecter toutes les règles protectrices des droits des tiers et de l'ordre public et d'informer immédiatement la Direction de l'école s'il constate des activités illicites.

L'élève

1. s'engage à n'utiliser Internet qu'à des fins pédagogiques et / ou scolaires. Il doit demander l'autorisation expresse à son enseignant pour toute autre activité (chat, mails, ...).
2. s'engage à prendre soin du matériel informatique mis à sa disposition par l'école et à respecter la législation en vigueur et les dispositions de la présente Charte.
3. s'engage à ne pas utiliser d'une façon quelconque des informations ne lui appartenant pas, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'auteur.
4. s'engage à ne pas harceler autrui ou porter atteinte à sa personnalité.
5. s'engage à ne pas diffuser des informations injurieuses ou pouvant porter atteinte à l'image d'autrui.
6. s'engage à ne pas utiliser ou publier des images sans avoir au préalable obtenu l'autorisation des personnes représentées.
7. s'engage à informer l'enseignant pour toute anomalie constatée.

La Direction de l'école doit faire cesser immédiatement toute activité illicite, en prenant les décisions qu'elle juge adéquates (exclusion de l'école, dénonciation aux autorités judiciaires compétentes, ...).

La Direction :

L'enseignant certifie avoir pris connaissance de toutes les dispositions mentionnées ci-dessus.

L'enseignant :

L'élève certifie avoir pris connaissance de toutes les dispositions mentionnées ci-dessus.

L'élève :

Lieu et date